

Quels documents dois-je fournir à la SFTG pour m'inscrire ?

Je peux bénéficier de la prise en charge de mon DPC par l'ANDPC :

→ Je m'inscris sur la formation repérée par son n° (104322...) et le n° de session.
Si besoin, je contacte la SFTG

Je peux bénéficier de la prise en charge de ma formation par le FAF-PM :

→ J'envoie par mail à semianires@sftg.fr ou par courrier postal à SFTG 233 bis rue de Tolbiac
une copie de mon attestation URSSAF de versement au FAF

Mon employeur prend en charge ma formation :

→ Je fournis au secrétariat de la SFTG l'ensemble des éléments nécessaires pour établir une convention de formation, je m'assure que la convention a bien été retournée signée par mon employeur

Je prends en charge ma formation :

→ Je signe et je retourne le contrat de formation accompagné de mon chèque de règlement de la totalité des frais d'inscription (Je peux aussi payer en ligne sur demande)